

## **PROCÈS-VERBAUX**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE  
M.R.C. DE COATICOOK  
LE 1<sup>ER</sup> MAI 2017

Municipalité de Dixville, une session régulière du conseil municipal est tenue le 1 mai 2017 à 19h00 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville. Sont présents les Conseillers(ère) Tommy Lacoste, Francis Cloutier, Pierre Paquette, Roger Heath, Mario Tremblay et Françoise Bouchard, formant quorum sous la présidence du maire Martin Saindon.

Sylvain Benoit, Directeur général et Secrétaire-trésorier est également présent.

### 1.0 **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'assemblée est ouverte à 19h00 par le Maire Martin Saindon.

### 2.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Question d'un citoyen concernant les matières résiduelles fertilisantes.

### 3.0 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2017-05-01/73

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

**IL EST PROPOSÉ** par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

### 4.0 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017**

2017-05-01/74

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

**IL EST PROPOSÉ** par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 3 avril 2017.

### 5.0 **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES**

2017-05-01/75

**IL EST PROPOSÉ** par le Conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la correspondance du mois d'avril et d'autoriser le secrétaire-trésorier à la déposer aux archives de la municipalité.

## **PROCÈS VERBAUX**

### **6.0 RAPPORTS**

#### **6.1 Comité externe :**

##### Régie incendie :

- 1) Rapport du Conseiller Mario Tremblay concernant les derniers développements.

#### **6.2 Services internes :**

##### Loisirs :

- 1) Le Conseiller Tommy Lacoste rapporte les sujets discutés lors des dernières rencontres. Le comité des loisirs a obtenu la subvention emploi été Canada, soit 3 postes pour un montant de 7 500 \$.
- 2) Cinq jeunes devront être employés durant l'été, étant donné que certains jeunes éprouvent des difficultés d'apprentissage dans le groupe.
- 3) Présentation du budget SAE 2017.
- 4) Fête du village aura lieu le 9 septembre 2017.

##### Coop de solidarité :

- 1) Rapport de la Conseillère Françoise Bouchard : embauche d'une nouvelle cuisinière.

#### **6.3 Suivi des dossiers et rapport du directeur général :**

- 1) Formation DMA (directeur municipal agréé) : 2<sup>e</sup> de 6 cours terminé.
- 2) PIRRL : le rechargement sur le chemin Lessard sera subventionné à 75% et payable en un en seul versement.
- 3) Sauveteur piscine municipale à embaucher.
- 4) Rencontre avec la mutuelle de prévention (CNESST) en mai.
- 5) Surplus aux états financiers 2016 : 115 000 \$. Ce montant pourra être investi pour les travaux sur le chemin Parker.
- 6) Aqueduc et égout : proposition de service de la Ville de Coaticook.
- 7) Concordance réglementaire - nouveau schéma : on attend.
- 8) Loisir de Stanhope : le directeur général rencontrera la Ville de Coaticook en mai pour connaître leurs intentions.

#### **6.4 Rapport du maire :**

- 1) Remise du certificat honorifique à Monsieur Riopel.
- 2) Rencontre organisme « Le Pont »
- 3) Le maire participera au congrès de la mini-maison.

#### **6.5 Rapport du comité consultatif d'urbanisme :**

Aucun.

### **7.0 TRÉSORERIE :**

#### **7.1.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

**IL EST PROPOSÉ** par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité que les comptes à payer, présentés par le secrétaire-trésorier dont un certificat de disponibilité de crédit a été émis pour les dépenses encourues, soient payés. Chèques no. 6949 à 6980 inclusivement.

Les membres du conseil ont reçu le rapport des comptes à payer et le rapport des salaires versés pour un total de 153,949.77 \$.

## PROCÈS-VERBAUX

### 7.2 ENGAGEMENT DE CRÉDIT

#### 7.2.1 ENTENTE DE SERVICES AVEC LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE EN CAS DE SINISTRE (2017-2020)

2017-05-01/77

**ATTENDU** que les villes /municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S-2-3), la Loi sur les cités et villes (L.R.Q.C.C.-19), et le Code municipal (L.R.Q.C.C.-27) ;

**ATTENDU** que les villes / municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégralité des personnes et des biens lors de sinistres ;

**ATTENDU** que la CROIX-ROUGE est partie intégrante de la Société canadienne de la CROIX-ROUGE, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire ;

**ATTENDU** que la CROIX-ROUGE, organisme à part entière du Mouvement international de la CROIX-ROUGE et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire (annexe A les principes et les règles régissant l'aide humanitaire de la CROIX-ROUGE), conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté ;

**ATTENDU** que la CROIX-ROUGE est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes / municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles ;

**ATTENDU** que la CROIX-ROUGE a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique du Québec à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre ;

**ATTENDU** que la CROIX-ROUGE a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée ;

**ATTENDU** la volonté de la MUNICIPALITÉ et de la CROIX-ROUGE de convenir d'une entente écrite.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'accepter l'entente de services 2017-2020 avec la CROIX-ROUGE, d'autoriser le Maire et le Directeur général à signer l'entente et de verser la contribution comme suit :

- 2017-2018           160 \$
- 2018-2019           160 \$
- 2019-2020           160 \$

## PROCÈS VERBAUX

Le secrétaire-trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.

### 7.2.2 LOT 118 SUR LA RUE GOYETTE - APPARTENANT À LA FONDATION DIXVILLE HOME

2017-05-01/78

**IL EST PROPOSÉ** par le Conseiller Francis Cloutier et résolu à l'unanimité de demander à la Fondation Dixville Home la possibilité pour que la municipalité achète le lot 118.

### 7.2.3 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DES ÉQUIPEMENTS SURPRALOCAUX AVEC LA VILLE DE COATICOOK

2017-05-01/79

**CONSIDÉRANT** que l'entente en cours prend fin le 31 décembre 2017 et qu'il y a lieu de commencer les négociations pour la prochaine entente;

**CONSIDÉRANT** les documents d'analyses des coûts préparés par la Ville de Coaticook et les options possibles;

**IL EST PROPOSÉ** par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité de donner une réponse favorable à la Ville de Coaticook pour le renouvellement de l'entente, que ce soit la proposition de tarification par population ou par RFU.

### 7.2.4 ADJUDICATION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT

2017-05-01/80

**ATTENDU** que la Municipalité de Dixville ne désire pas se prévaloir de la 5<sup>e</sup> année d'option du contrat de déneigement 2013-2016 ;

**ATTENDU** que la Municipalité de Dixville a procédé à la demande de soumissions pour l'ouverture et l'entretien des chemins d'hiver par appel d'offres sur le SEAO;

**ATTENDU** que la Municipalité n'a reçu qu'une seule soumission ;

**ATTENDU** que la soumission est conforme aux exigences de la Municipalité et au devis d'appel d'offres ;

**IL EST PROPOSÉ** par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité d'adjuger le contrat pour l'entretien et le déneigement des chemins en hiver à Roger Martineau Inc., pour les trois circuits et pour une période de trois ans, soit les années 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 selon les prix soumis ci-dessous :

#### **Circuit 1 – Chemins ruraux ouest**

2017-2018	63 729.80 \$ plus taxes
2018-2019	65 049.84 \$ plus taxes
2019-2020	66 543.00 \$ plus taxes

#### **Circuit 2 – Chemin du Village**

2017-2018	32 647.32 \$ plus taxes
-----------	-------------------------

## PROCÈS-VERBAUX

2018-2019	33 356.61 \$ plus taxes
2019-2020	34 085.88 \$ plus taxes

### Circuit 3 – Chemins ruraux est

2017-2018	47 865.92 \$ plus taxes
2018-2019	48 819.36 \$ plus taxes
2019-2020	50 079.84 \$ plus taxes

Le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer le contrat avec Roger Martineau Inc. au nom de la municipalité.

2017-05-01/81

### 7.2.5 CONTRIBUTION AU FONDS DE SOUTIEN ESTRIE

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Dixville a consenti un prêt de 1 007 \$ comme contribution au Fonds de Soutien Estrie S.E.C. (anciennement le FIER) au mois d'octobre 2006 ;

**CONSIDÉRANT** que ce fonds d'aide aux entreprises avait été créé à l'échelle régionale par le biais des diverses contributions des organismes pour une somme totale de 85 000 \$ ;

**CONSIDÉRANT** qu'au terme des activités du Fonds Soutien Estrie, les bénéfices (ou pertes) devaient être répartis après déduction des dépenses encourues au prorata de la contribution des partenaires ;

**CONSIDÉRANT** que le Fonds de Soutien Estrie S.E.C. devait initialement prendre fin le 31 décembre 2016, mais que les administrateurs du fonds ont résolu à l'unanimité le 30 novembre 2016 de recommander le prolongement et la durée de ce dernier pour une période de douze mois supplémentaires, soit jusqu'au 31 décembre 2017 ;

**CONSIDÉRANT** que les entreprises et les industries de la région font face à des problèmes de recrutement de main-d'œuvre et la MRC souhaite créer un nouveau fonds répondant davantage aux besoins actuels des entreprises et des industries en matière de productivité ;

**CONSIDÉRANT** que le Fonds de création d'emploi de la MRC de Coaticook, le CLD de la MRC de Coaticook et la Chambre de commerce et d'industrie de la région de Coaticook ont déjà accepté de céder leurs contributions pour un montant de 61 359\$. Les municipalités qui ont également contribué au fonds seront toutes sollicitées afin qu'elles acceptent de céder leurs contributions pour un montant de 23 641\$ à la date prévue pour la fin du Fonds de Soutien Estrie S.E.C., soit au 31 décembre 2017 ;

**IL EST PROPOSÉ** par le Conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité d'accepter de céder le montant de 1 007 \$ à la MRC de Coaticook, une fois l'entente pour le Fonds de Soutien Estrie arrivée à échéance, dans le but de créer un nouveau fonds pour aider à améliorer la productivité des entreprises et des industries de la région de Coaticook.

## PROCÈS VERBAUX

### 8.0 RÉSOLUTIONS

#### 8.1 LAC-À-L'ÉPAULE MUNICIPAL

Ce point est remis au mois d'août.

#### 8.2 MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

2017-05-01/82

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a révisé son plan d'intervention ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a mandaté la firme « Avizo Expert » pour faire la mise à jour du plan d'intervention ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil a pris en considération le rapport du 14 avril 2017 ;

**IL EST PROPOSÉ** par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'adopter le nouveau plan d'intervention des infrastructures municipales et de transmettre une copie du plan au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

#### 8.3 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2016 DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Le directeur général dépose le rapport financier 2016 aux membres du conseil. Le rapport est signé et approuvé par le directeur général, le maire et les conseillers. Une copie sera transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

#### 8.4 AJOUT DE LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE DIXVILLE COMME ASSURÉ ADDITIONNEL À LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

2017-05-01/83

**CONSIDÉRANT** que la Coopérative de solidarité de Dixville fait des démarches afin de trouver la meilleure compagnie d'assurance à un prix concurrentiel ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Dixville pourrait joindre la Coopérative au contrat d'assurance la Mutuelle des municipalités du Québec comme assuré additionnel sur le contrat actuel ;

**CONSIDÉRANT** que la Coopérative s'engage à rembourser les frais de l'assurance au coût net à la municipalité de Dixville ;

**IL EST PROPOSÉ** par le Conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité d'accepter la Coopérative de solidarité de Dixville comme assuré additionnel sur la police d'assurance avec la MMQ.

La Conseillère Françoise Bouchard déclare son intérêt particulier et ne participe ni aux délibérations ni au vote.



## **PROCÈS-VERBAUX**

### 9.0 **AVIS DE MOTION**

#### 9.1 **MODIFICATION DU RÈGLEMENT ET PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 121-2010 AFIN D'EXIGER UNE ATTESTATION DE CONFORMITÉ DES TRAVAUX POUR LES INSTALLATIONS SEPTIQUES**

2017-05-01/84

Avis de motion est donné par le Conseiller Tommy Lacoste qu'à une prochaine session du conseil, un règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro 121-2010 sera présenté pour adoption.

Dispense de lecture est également demandée étant donné que chaque membre du conseil a reçu, à même l'avis de convocation, copie du projet de règlement.

### 10. **ADOPTION DE RÈGLEMENT**

#### 10.1 **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO. 188-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 117(2010) AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS SUR LE STATIONNEMENT HORS-RUE, LES CLÔTURES AGRICOLES ET LES ZONES PERMETTANT L'ÉPANDAGE DES MRF**

2017-05-01/85

**ATTENDU** que le conseil prend en compte le second projet de règlement numéro 188-17 « modifiant le règlement de zonage numéro 117(2010) afin de modifier les dispositions sur le stationnement hors rue, les clôtures agricoles et les zones permettant l'épandage des MRF »

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 3 avril 2017 ;

**ATTENDU** qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité de Dixville ;

**ATTENDU** que le secrétaire rappelle l'objet du règlement ;

**SUR PROPOSITION** du Conseiller Francis Cloutier, il est résolu à l'unanimité d'approuver et adopter le second projet de règlement numéro 188-17 « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 117(2010) afin de modifier les dispositions sur le stationnement hors rue, les clôtures agricoles et les zones permettant l'épandage des MRF » tel que présenté, une copie du présent second projet est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

### 11.0 **AFFAIRES NOUVELLES**

#### 11.1 **TOURNOI DE GOLF AU PROFIT DE LA FÊTE DE LA FAMILLE DE LA MRC DE COATICOOK**

2017-05-01/86

## PROCÈS VERBAUX

**CONSIDÉRANT** que le comité des employés de la MRC de Coaticook a mis beaucoup d'efforts pour la sollicitation des cadeaux de présence et propose un nouveau concept pour la prochaine édition qui aura lieu le 7 juillet prochain au Club de golf de Coaticook ;

**CONSIDÉRANT** que le nouveau concept consiste à ce que chaque municipalité fournisse un cadeau de leur choix d'une valeur minimum de 50\$;

**IL EST PROPOSÉ** par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité de remettre un panier cadeau d'une valeur de 25 \$ de Camerise & Cerise et un bon d'achat de 25 \$ du magasin général au profit de la fête de la famille de la MRC de Coaticook.

### 11.2 DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ

2017-05-01/87

**CONSIDÉRANT QUE** la présente demande de Katherine Klink Krental pour une autorisation à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) a été déposée en date du 27 avril 2017 par le biais de Me Robert Downey à la municipalité.

**CONSIDÉRANT QUE** la demande d'autorisation vise le copropriétaire Stephen Klink de vendre sa moitié indivise du lot 19-P du cadastre du village de Dixville à Katherine Klink Krental totalisant une superficie de 46,3 hectares afin de continuer l'exploitation forestière en son seul nom.

**CONSIDÉRANT QUE** Stephen Klink demeure seul propriétaire du lot voisin, le lot 18 du cadastre du village de Dixville.

**CONSIDÉRANT QUE** le fait d'autoriser cette demande d'acquisition de la partie indivise du lot 19-P du cadastre du village de Dixville appartenant à Stephen Klink n'aurait pas de conséquences préjudiciables sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles, ni sur l'homogénéité de la communauté agricole et des exploitations agricoles environnantes.

**CONSIDÉRANT QU'**il y a absence de contraintes ou effets en matière d'environnement particulièrement pour les établissements de production animale.

**CONSIDÉRANT QU'**il y a peu d'effets sur la constitution de propriétés foncières actuellement en agriculture.

**CONSIDÉRANT QU'**il y a également l'absence d'effets sur le développement économique de la région.

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de vente sujet à la demande est conforme aux règlements de la municipalité.

**IL EST PROPOSÉ** par le Conseiller Francis Cloutier et résolu à l'unanimité que la demande d'autorisation à la CPTAQ ne contrevienne à aucun règlement et que la demande soit acceptée.



## PROCÈS-VERBAUX

2017-05-01/88

### 11.3 SUBVENTION AU SERVICE D'ANIMATION ESTIVAL

Considérant la demande du Conseiller Tommy Lacoste, représentant le comité des Loisirs de Dixville;

Considérant que quatre enfants inscrits au SAE ont des besoins particuliers et nécessitent un accompagnateur ;

Considérant les charges aux parents de ces enfants et des subventions qu'ils reçoivent ;

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité de remettre la somme de 800 \$ au Comité des Loisirs de Dixville afin d'alléger le coût d'inscription pour les parents de ces quatre enfants. Le secrétaire-trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.

**Le Conseiller Mario Tremblay déclare son intérêt particulier pour le prochain point à l'ordre du jour et quitte l'assemblée.**

2017-05-01/89

### 11.4 ACHAT DE TERRAIN POUR CONDUITE D'ÉGOUT DU NOUVEAU DÉVELOPPEMENT

**CONSIDÉRANT** que les d'égouts sanitaires du nouveau développement doivent se raccorder au système d'égout actuel ;

**CONSIDÉRANT** que ni le promoteur, ni la municipalité ne veut déboursier de grosses sommes pour une station de pompage supplémentaire ;

**CONSIDÉRANT** que des démarches ont été entreprises auprès des quelques citoyens, chez qui une conduite d'égout gravitaire serait possible pour raccorder le nouveau développement au système d'égout actuel ;

**CONSIDÉRANT** que le projet est bloqué tant qu'une entente ne sera survenue pour régler ce problème ;

**CONSIDÉRANT** les différentes options ainsi que l'avantage d'acheter une partie de terrain qui pourrait éventuellement être utilisée comme passage piétonnier, plutôt que d'acheter une simple servitude pour passer la conduite d'égout ;

**IL EST PROPOSÉ** par le Conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité de :

- a. Accepter l'offre des propriétaires du matricule 0592-27-0492 pour l'achat d'une lisière de terrain de 5 mètres de large par environ 52 mètres de longueur, longeant la limite sud-ouest du même matricule (lot 77-P), pour la somme de 10 000 \$, payé à même le surplus accumulé non-affecté.
- b. Signer avec les propriétaires une promesse de vente.

# PROCÈS VERBAUX



- c. Mandater un arpenteur-géomètre pour une description technique de cette lisière de terrain.
- d. Autoriser le Maire et le Directeur général à signer les actes notariés.

## 12.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Présentation de M. Chiasson des avancements du Comité des Loisirs de Stanhope.

- Annonce d'un concours de dessin pour les enfants du secteur pour le futur logo.
- Reçu la somme de 5 000 \$ de la Fondation Tillotson pour le projet de réaménagement du parc.

## 13.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ** par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité de lever la présente session du conseil à 21h40.

2017-05-02/90

---

Maire

---

Secrétaire-trésorier